

### Résultats des élections

Considérant que la loi organique du 14 février 2014 modifiant les règles de non-cumul de mandats locaux avec les mandats de Député et Sénateur, concerne, en particulier les mandats de Président et Vice-Président de Conseil départemental, à partir des élections de 2017. De ce fait, à la suite de sa réélection comme Député de Loir-et-Cher le 18 juin 2017, le Président Maurice Leroy a été amené à démissionner de ses fonctions de Président du Conseil départemental. Ainsi, la présidence du Conseil départemental est désormais assurée par Nicolas Perruchot.

*Par arrêté du 27 juin 2017, le Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher a désigné Monsieur Pascal Bioulac, Conseiller départemental de la Sologne, Président du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loir-et-Cher.*

Le Conseil d'administration du SDIS a été réuni le 11 juillet 2017 afin de procéder à l'installation du nouveau Conseil.



#### Election des représentants du département au Conseil d'administration du SDIS 41

##### Sont élus en qualité de titulaires :

- Maurice LEROY,
- Pascal BIOULAC,
- Jacques MARIER,
- Maryse PERSILLARD,
- Claire FOUCHER-MAUPETIT,
- Florence DOUCET,
- Isabelle GASSELIN,
- Nicolas PERRUCHOT,
- Catherine LHERITIER,
- Philippe SARTORI,
- Marie-Hélène MILLET,
- Bernard PILLEFER,
- Michel FROMET,
- Geneviève REPINCAÏ.

##### Sont élus en qualité de suppléants :

- Monique GIBOTTEAU,
- Jean-Marie JANSSENS,
- Stéphane BAUDU,
- Louis DE REDON,
- Marie-Pierre BEAU,
- Isabelle HERMSDORFF-BACHELIER,
- Dominique CHAUMEIL,
- Claude DENIS,
- Christina BROWN,
- Geneviève BARABAN,
- Gilles CLEMENT,
- Michel CONTOUR,
- Benjamin VETELE.

Lors de la séance, il a été procédé à l'élection des membres du Bureau et à la désignation des élus qui siégeront dans les différentes commissions.

Les membres du Bureau du CASDIS ont été élus à l'unanimité comme suit :

- Président : **Pascal BIOULAC**
- 1<sup>er</sup> vice-président : **François-Michel GEST**
- 2<sup>e</sup> vice-président : **Alain BOURGEOIS**
- 3<sup>e</sup> vice-président : **Jacques MARIER**
- Membre : **Catherine LHERITIER.**

#### Désignation des membres du CASDIS appelés à siéger dans les commissions spécialisées

Le Président propose de constituer deux commissions à la place des quatre commissions en place jusqu'alors.

Les membres du Conseil d'administration ont décidé à l'unanimité de procéder à la constitution des commissions suivantes :

##### Commission des Affaires Générales

Présidente : Catherine LHERITIER,

Membres : Pascal BIOULAC, François-Michel GEST, Alain BOURGEOIS, Jacques MARIER, Florence DOUCET, Marie-Hélène MILLET.

##### Commission Technique Opérationnelle

Président : Alain BOURGEOIS,

Membres : Claire FOUCHER-MAUPETIT, Florence DOUCET, François-Michel GEST, Jacques MARIER, Bernard PILLEFER, Isabelle GASSELIN.

## CAP SPP catégorie C

Le Président désigne 4 représentants (dont 1 relevant du groupe hiérarchique supérieur) du CASDIS sur la base d'un effectif au 1/01/2014 compris entre 40 et 250 :

### Groupe hiérarchique 1 :

#### Un titulaire

- Catherine LHERITIER

#### Un suppléant

- Pascal BIOULAC

### Groupe hiérarchique 2 :

#### Trois titulaires

- Florence DOUCET
- Alain BOURGEOIS
- Marie-Hélène MILLET

#### Trois suppléants

- Geneviève REPINCAÏ
- Jean-Claude SEGUINEAU
- Jacques MARIER

## CAP des agents administratifs et techniques catégorie C

Le Président désigne 3 représentants (dont 1 relevant du groupe hiérarchique supérieur) du CASDIS sur la base d'un effectif au 1/01/2014 supérieur à 4 et inférieur à 40 :

### Groupe hiérarchique 1 :

#### Un titulaire

- Catherine LHERITIER

#### Un suppléant

- Pascal BIOULAC

### Groupe hiérarchique 2 :

#### Deux titulaires

- Florence DOUCET
- Alain BOURGEOIS

#### Deux suppléants

- Geneviève REPINCAÏ
- Marie-Hélène MILLET

## CAP des agents administratifs et techniques catégorie B

Le Président désigne un représentant du CASDIS sur la base d'un effectif au 1/01/2014 supérieur à 4 et inférieur à 11 :

#### Un titulaire

- Catherine LHERITIER

#### Un suppléant

- Pascal BIOULAC

## CAP des agents administratifs et techniques catégorie A

Le Président désigne un représentant du CASDIS sur la base d'un effectif au 1/01/2014 supérieur à 4 et inférieur à 11 :

#### Un titulaire

- Catherine LHERITIER

#### Un suppléant

- Pascal BIOULAC

## Comité Hygiène et Sécurité (CHS)

### Titulaires :

- Jacques MARIER
- Catherine LHERITIER
- Marie-Hélène MILLET
- Florence DOUCET
- Jean-Claude SEGUINEAU

### Suppléants :

- Philippe SARTORI
- Isabelle GASSELIN
- Bernard CLEMENT
- Guy TERRIER
- Claire FOUCHER-MAUPETIT



## Comité Technique (CT)

### Titulaires :

- Pascal BIOULAC
- Alain BOURGEOIS
- Jacques MARIER
- Catherine LHERITIER
- Florence DOUCET

### Suppléants :

- Nicolas PERRUCHOT
- Marie-Hélène MILLET
- Jean-Marie JANSSENS
- Geneviève REPINCAÏ
- Jean-Claude SEGUINEAU

## Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV)

### Titulaires :

- Pascal BIOULAC
- François-Michel GEST
- Alain BOURGEOIS
- Jacques MARIER
- Catherine LHERITIER
- Florence DOUCET
- Maryse PERSILLARD

### Suppléants :

- Nicolas PERRUCHOT
- Marie-Hélène MILLET
- Jean-Marie JANSSENS
- Daniel LOMBARDI
- Jean-Louis BERTHAULT
- Geneviève REPINCAÏ
- Jean-Claude SEGUINEAU



## Commission Départementale de Réforme (CDR)

### Titulaires :

- Catherine LHERITIER
- Alain BOURGEOIS

### Suppléants :

- Jacques MARIER
- Michel FROMET